

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être sûrement renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Diologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Education :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



Maladie

Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 2563 Société :

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : chennouri Ahmed

Date de naissance :

Adresse :

Tél. : 0611217105 Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Date de consultation : / /

Nom et prénom du malade : Age :

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Le : / /

Signature de l'adhérent(e) :


VOLET ADHERENT

Déclaration de maladie N° P19-058371

Remplissez ce volet, découpez le et conservez le.
Il sera nécessaire de le présenter pour toute réclamation ultérieure.

Coupon à conserver par l'adhérent(e).

Matricule :

Nom de l'adhérent(e) :

Total des frais engagés :

Date de dépôt :

Conditions Générales

POUR LE PRATICIEN

L'acte médical est désigné par l'une des mentions suivantes :

- = Consultation au Cabinet du médecin omnipraticien
- = Consultation au Cabinet par le médecin spécialiste ou qualifié (autre que le médecin neuro-psychiatre)
- PSY = Consultation au Cabinet par le neuro-psychiatre
- = Visite de jour au domicile du malade par le médecin
- = Visite de nuit au domicile du malade par le médecin
- = Visite du dimanche par le médecin au domicile du malade
- = Visite de jour au domicile du malade par un spécialiste qualifié
- = Acte de pratique médicale courant et de petite chirurgie
- = Actes de chirurgie et de spécialistes

- SF = Actes pratiqués par la sage Femme et relevant de sa compétence
- SFI = Soins infirmiers pratiqués par la sage femme
- AMM = Actes pratiqués par le masseur ou le kinésithérapeute
- AMI = Actes pratiqués par l'infirmier ou l'infirmière
- AP = Actes pratiqués par un orthophoniste
- AMY = Actes pratiqués par un aide-orthophoniste
- R-Z = Electro - Radiologie
- B = Analyses

POUR L'ADHERENT

La mutuelle ne participe aux frais résultant de certains actes que si après avis du contrôle médical, elle a préalablement accepté de les prendre en charge.

Pour les actes soumis à cette formalité, le malade est tenu, avant l'exécution de ces actes d'adresser au service de la Mutuelle une demande d'entente préalable remplie et signée par son médecin traitant.

Ce bulletin doit mentionner les raisons pour lesquelles l'application de tel acte ou tel traitement est proposé pour permettre au médecin contrôleur de donner son accord ou de présenter ses observations.

Le bulletin d'entente préalable peut être demandé auprès du service Mutuelle, il sera remis sous pli confidentiel au médecin contrôleur dûment rempli par le médecin traitant.

LES ACTES SOUMIS A ACCORD PREALABLE

HOSPITALISATION EN CLINIQUE

HOSPITALISATION EN HOPITAL

HOSPITALISATION EN SANATORIUM OU REVENTORIUM

EJOUR EN MAISON DE REPOS

LES ACTES EFFECTUES EN SERIE, il s'agit
des actes répétés en plusieurs séances ou actes
obaux comportant un ou plusieurs échelons
dans le temps.

- LES INTERVENTIONS CHIRURGICALES

- L'ORTHOPEDIE

- LA REEDUCATION

- LES ACCOUCHEMENTS

- LES CURES THERMALES

- LA CIRCONCISION

- LE TRANSPORT EN AMBULANCE

EN CAS D'URGENCE

Les actes d'urgence échappant à la procédure d'entente préalable, l'intéressé doit évenir dans les 24 heures le Service Mutuelle qui donnera ou non son accord.

Cette feuille complétée par le praticien, à l'occasion de chaque visite ou l'exécution de chaque ordonnance médicale ne doit être utilisée que pour un seul malade



MUPRAS

Mutuelle de Prévoyance et d'Actions Sociales
de Royal Air Maroc

DATE DE DEPOT

Oujda

AEROPORT CASA ANFA
CASABLANCA
TEL : 91.26.46 / 2648 / 2649 / 2857 / 2883
FAX : 91.26.52
TELEX : 3998 MUT
E-mail : mupras@RoyalAirMaroc.co.ma

FEUILLE DE SOINS

368503

A REMPLIR PAR L'ADHERENT

Nom & Prénom : CHENNOUNI Ahmed
Matricule : 2563 Fonction : 30/08/1346 Poste :
Adresse :
Tél. : 0611717109 Signature Adhérent :

A REMPLIR PAR LE MEDECIN TRAITANT

Nom & Prénom du patient : CHENNOUNI AHMED Age 24/11/11
Lien de parenté avec l'adhérent : Adhérent Conjoint Enfant

Date de la première visite du médecin : 18/08/2020

Nature de la maladie : HTA + cardiopathie

S'il s'agit d'un accident : causes et circonstances

A ESSAOUIRE 18/08/2020 Signature et cachet du médecin

Durée d'utilisation 3 mois



VOLET ADHERENT

DECLARATION

368503

Matricule N° :
Nom du patient :
Date de dépôt :
Montant engagé :
Nombre de pièces jointes :

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et Signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
18/08/20	C	01	= 89,00	<i>[Handwritten signature and stamp]</i>

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
 PHARMACIE EL HADJ MOUSSA AL MUSQUEE 223 Av. Ibn Khaldoun 0544 78 46 83	18.08.2022	650,20



ANALYSES - RADIOGRAPHIES

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et Signature du praticien	Dates des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

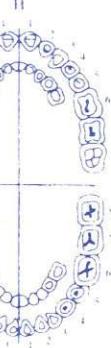
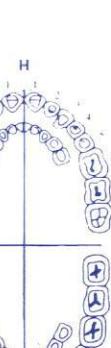
VOLET ADHERENT

* Il est entendu que le règlement est conditionné par la fourniture de tous les justificatifs exigés par la Mutuelle.

SOINS ET PROTHESES DENTAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué et indiquer la nature des soins.

Important : Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canal ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANT DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
O.D.F PROTHESES DENTAIRES		DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE		
			H 25533412 21433552 00000000 00000000 D —————— G 00000000 00000000 35533411 11433553 B	COEFFICIENT DES TRAVAUX
		(Création, remont, adjonction) Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession		MONTANT DES SOINS
				DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXÉCUTION

الدكتور محمد تدرارات * DR TADDRARATE MOHAMED *

Médecin Générale Expert Assermenté auprès des Tribunaux

الطب العام - خبير ملحق لدى محكمة الاستئناف باسفي

رقم 1 ، شارع المقاومة ① 0524475954 :

ESSAOUIRA *** الصورة

INPE : 071131544

ICE : 00181915700069

- * - ORDONNANCE - * -

Le 18/08/2020

Nom : Chennouni Ahmed
Age : 74 Ans

79,90

Kalmagas cp gouttes

1cp midi soir

6 x 16,70 / 280,20 Corvasal

1cp 2fs/j

89,70

Cordarone

200 mg 1/2 cp 5j/7

3 x 23,80 / 71,40 Askardil 75mg 160mg

160 mg 1 sach soin

3 x 43,00 / 129,00 Pérovasc 5 mg

1cp soir

trt de 03 mois

TTC 650,20

cp gouttes

1 Avenue Almokaouama Essaouira *** E-mail: taddrarat@menara.ma

Horaire: 9H -12H30 et 15H-18H SAMEDI: 9H-12H



43,00



43,00



43,00



ASKARDIL[®] 160 mg 30 comprimés dispersibles

PPV 23DH80
EXP 01/2022
LOT 90012 2

ASKARDIL[®] 160 mg 30 comprimés dispersibles

PPV 23DH80
EXP 01/2022
LOT 90012 2

ASKARDIL[®] 160 mg 30 comprimés dispersibles

PPV 23DH80
EXP 01/2022
LOT 90012 3

89,70

Lot: 200217
A consommer de
préférence avant le: 04/2025
PPC: 79,90 DH

2017 ജൂൺ : ഫോറെസ്റ്റ് ഓഫീസർ അംഗീകാര പരീക്ഷയിൽ നിന്ന് ടൈപ്പ്

Sanofi-aventis Maroc
Route de Rabat -R.P.1.
Ain sebaâ Casablanca
Corvadil 1 mg cp b 30
P.P.V: 46.70 DH



6 118001 080335

ESPAÑA

I / 404 RIELLS | VIBRELLA (GIRONA)

C.I.R.A. C-35 (LA BAILLOURA A HOSITALIC) RM 63,09

SANOFI AVENIS S.A.

୧୮୩

FRENCE

94250 GENIULLY

82 AVENUE RASPAIL

©ARONI - RAVENIS TRADING

સાહી ચિત્રા પ્રાઇવેટ

ג'ז

መ.፲፭፻፯ የሚከተሉ ትኩረት:

2017 ജൂൺ : ഫോറെസ്റ്റ് ഓഫീസർ അംഗീകാര പരീക്ഷയിൽ നിന്ന് ബിഹാർ

Sanofi-aventis Maroc

Saint-aventurier
Route de Rabat -R.P.1,

Algebraic Combinatorics

SEARCHED INDEXED SERIALIZED FILED 30

B.B.V.: At 70 DH



6 116001 080335

ESPAÑA

I / 404 RIELES | VIBREO (GIRUNA)

60'60 IN (CROWN CROWN, MINIMUM) 66'0" MAX

A HISTORICAL RM 63.00

४३३

FRENCE

94230 GEN TILLE

AVENUE TAOS 79

WILCOX SINGER 88
TODAY'S BUSINESS

VENTIS ERANCE

ז' ז'

መ.ቁጥር ፭፻፲፭፡

2017 ജൂൺ : ഫോറെസ്റ്റ് ഓഫീസർ അംഗീകാര പരീക്ഷയിൽ നിന്ന് ടൈപ്പ്

Sanofi-aventis Maroc
Route de Rabat -R.P.1.
Ain sebaâ Casablanca
Corvadil 1 mg cp b 30
P.P.V: 46.70 DH



6 118001 080335

ESPAÑA

I / 404 RIELLS | VIBRELLA (GIRONA)

C.I.R.A. C-35 (LA BAILLOURA A HOSITALIC) RM 63,09

SANOFI AVENIS S.A.

୧୮୩

FRA
NCE

94250 GENUTILEY

82 AVENUE RASPAIL

©ARONI - RAVENIS TRANCE

ପାଠୀ କିମ୍ବା ପାଠୀରେ

| יבג

ՀԱՅՈՒԹՅԱՆ ՊՐԵՄԻՅԵՐ

2017 ജൂൺ : ഫോറെസ്റ്റ് ഓഫീസർ അംഗീകാര പരീക്ഷയിൽ നിന്ന് ടൈപ്പ്

Sanofi-aventis Maroc

Saint-aventurier
Route de Rabat -R.P.1,

Algebraic Combinatorics

SEARCHED INDEXED SERIALIZED FILED 30

B.B.V.: At 70 DH



6 116001 080335

ESPAÑA

I / 404 RIELES | VIBRELLA (GIRUNA)

60'60 IN (CROWN CROWN, MINIMUM) 66'0" MAX

A HISTORICAL RM 63.00

३८५

FRENCE

94230 GEN TILLE

28 AVENUE TAOS

82 AVENUE BASEBALL

AVENTS FRANCE

ג'ז

2017 ജൂൺ : ഫോറെസ്റ്റ് ഓഫീസർ അംഗീകാര പരീക്ഷയിൽ നിന്ന് ടൈപ്പ്

Sanofi-aventis Maroc
Route de Rabat -R.P.1.
Ain sebaâ Casablanca
Corvadil 1 mg cp b 30
P.P.V: 46% DH



6 118001 080335

ESPAÑA

I / 404 RIELLS | VIBRELLA (GIRONA)

C.I.R.A. C-35 (LA BAILLOURA A HOSITALIC) RM 63,09

SANOFI AVENIS S.A.

३८

FRENCE

94250 GENUTILEY

82 AVENUE RASPAIL

©ARONI - RAVENIS TRADING

ପାଠୀ କିମ୍ବା ପାଠୀରେ

ג'ז

ଶୁଦ୍ଧ ପରିଚୟ ଗ୍ରହଣ:

2017 ജൂൺ : ഫോറെസ്റ്റ് ഓഫീസർ അംഗീകാര പരീക്ഷയിൽ നിന്ന് ടൈപ്പ്

Sanofi-aventis Maroc
Route de Rabat -R.P.1.
Ain sebaâ Casablanca
Corvadil 1 mg cp b 30
P.P.V: 46.70 DH



6 118001 080335

ESPAÑA

I / 404 RIELLS | VIBRELLA (GIRONA)

C.I.R.A. C-35 (LA BAILLOURA A HOSITALIC) RM 63,09

SANOFI AVENIS S.A.

१८

FRENCE

94250 GENUTILEY

82 AVENUE RASPAIL

©ARONI - RAVENIS TRADING

Digitized by srujanika@gmail.com

| יבנ

સુરતિંગ મિલની વિસ્તાર: